

### PRÉREQUIS

- Être salarié ou professionnel, amené à utiliser des Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour prévenir des chutes en hauteur
- Avoir une tenue de travail, des chaussures de sécurité, des gants, un casque, pour pouvoir participer à la formation.
- Être à l'aise avec le travail en hauteur.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- Être en capacité d'identifier, d'adapter les moyens de protection individuelle en hauteur et d'avoir les connaissances liées à la sécurité, relatives à l'utilisation d'EPI dans le cadre professionnel.

### DURÉE DE FORMATION

- 1 journée (7 h) pour la formation initiale ou le recyclage (adaptée en fonction des objectifs)

### MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'ACCÈS

- Contacter l'IREP pour obtenir l'ensemble des informations relatives à l'inscription en formation.
- Accès aux formations 1 jour minimum entre la demande et le début de l'action de formation, sous réserve de disponibilité

### TARIFS

- Merci de contacter l'IREP pour obtenir un devis adapté à votre parcours et votre projet.

### DÉCOUPAGE DE LA FORMATION

Travail en hauteur - Port des EPI	
Contexte réglementaire	- Réglementation sur le port des EPI dans le cadre du travail en hauteur
Analyse des risques spécifiques aux travaux en hauteur	- Identifier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les différents moyens de protection</li> <li>- les spécificités du travail en hauteur (risque de chute, effet pendulaire ...)</li> <li>- l'utilisation d'outils : escabeaux, échafaudages...</li> </ul>
Les mesures de protection individuelle	- Identifier et utiliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différents Équipements de Protection Individuelle (antichute mobile, longes, absorbeurs...)</li> </ul>
Mises en situation	- Savoir contrôler les équipements - Choisir et utiliser les outils de manière adaptée en situation

### MÉTHODES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique : apports théoriques, supports pédagogiques, projections
- Partie pratique : mises en situation

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Tests et évaluations finales
- Un certificat de réalisation vous sera remis, indiquant le niveau d'acquisition et d'aptitude au port d'EPI dans le travail en hauteur, en fonction des résultats des tests.

## ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'IREP ([irep@institut-don-bosco.fr](mailto:irep@institut-don-bosco.fr)) bénéficie de deux référents Handicap, que vous pouvez contacter :
  - ANDREBE Corinne - [candrebe@institut-don-bosco.fr](mailto:candrebe@institut-don-bosco.fr)
  - JOUIN Sophie - [sjouin@institut-don-bosco.fr](mailto:sjouin@institut-don-bosco.fr)
- L'IREP travaille en partenariat avec le Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) afin d'adapter les conditions et/ou le parcours de formation si nécessaire.
- Vous pouvez contacter l'IREP et les référentes pour toute demande d'information relative à l'entrée en formation et le suivi de votre parcours.

## POUR CONTACTER L'IREP

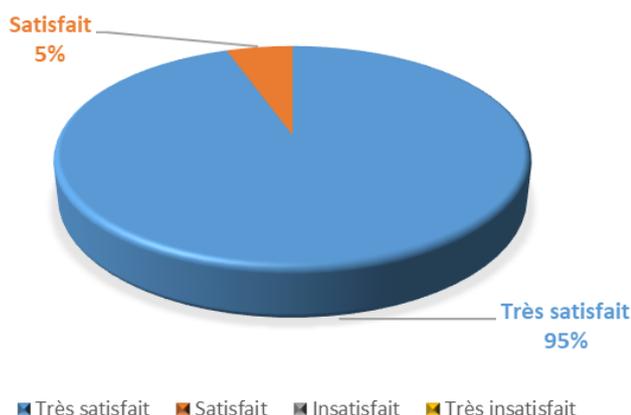
Contactez le secrétariat au 05.56.75.13.67 ou par mail : [irep@institut-don-bosco.fr](mailto:irep@institut-don-bosco.fr)

**Adresse :** 40 rue des cèdres, 33 170 Gradignan

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

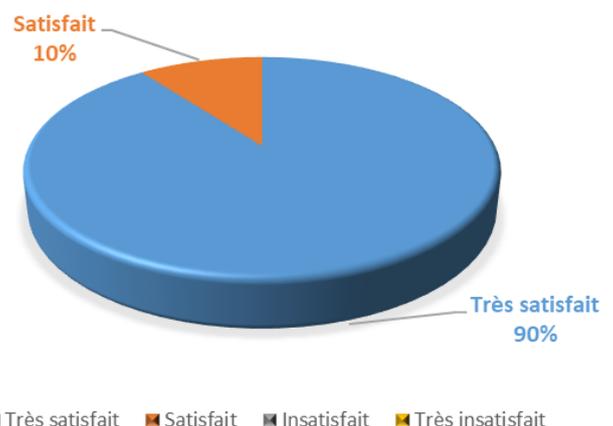
## APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION (ANNÉE 2022, SUR 147 STAGIAIRES DU PÔLE RÉGLEMENTAIRE)

### APPRÉCIATION GÉNÉRALE



95 % des stagiaires (139 stagiaires) ayant suivis une formation de notre Pôle Réglementaire indiquent être très satisfaits et 5 % (8 stagiaires) satisfaits de leur parcours de formation

### ATTEINTE DES OBJECTIFS



90 % des stagiaires (132 stagiaires) ayant suivi une formation du Pôle Réglementaire ont atteints tous leurs objectifs.